



département de HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE

LAGARDELLE-SUR-LEZE

RÉALISÉ PAR : bureau d'études **ADRET**

26 Rue de Chaussas 31 200 Toulouse TÉL : 05-61-13-45-44 FAX : 05-17-47-54-72
E.Mail: Adret.Environnement@wanadoo.fr



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEUXIEME RÉVISION

5121

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT : NOTICE EXPLICATIVE

ASSAINISSEMENT DES CONSTRUCTIONS dans la commune de LAGARDELLE-SUR-LEZE

• Assainissement autonome :

L'assainissement autonome a été étudié dans les secteurs non desservis par le réseau collectif; les terrains correspondants sont le plus souvent assez défavorables, et les tranchées filtrantes sont rarement adaptées, remplacées par des filtres à sable avec rejet dans des fossés ; certains de ces fossés devront être créés en emplacements réservés au bénéfice de la commune. Réseau 31 est le SPANC qui gère la problématique de l'assainissement autonome du territoire communal

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été établie par J.F. BARLIER et J.C. REVEL en 1989. Elle a été réactualisée et complétée en janvier 2001 pour tenir compte :

- ✓ de la présence de petits secteurs qui n'avaient pas été étudiés initialement (petit secteur situé chemin du Rauzé ; secteur situé à « Balsa », secteur situé rue Petite, rue Grosse et au lieu-dit « les Mounasses »),
- ✓ des nouvelles règlementations en matière d'assainissement autonome.

Les dispositifs d'assainissement préconisés dans la carte sont de 4 types :

- ✓ les tranchées filtrantes (30 ml par chambre à une profondeur de 1,0 m pour une largeur de tranchée de 0,80 m). Ce dispositif est rarement préconisé à Lagardelle en raison de la faible perméabilité de la plupart des terrains ; il est adapté dans le cas de sols suffisamment perméables, non ou peu hydromorphes, de pente inférieure à 10% (secteur de « las Crubillères » actuellement desservi par le réseau collectif),
- ✓ le filtre à sable horizontal drainé est le dispositif le plus largement préconisé à Lagardelle (zone de « Balsa », vaste secteur situé au sud de la commune : « les Mounasses, Lagroueto, le Rama et la Rue Grosse...») : sols peu perméables, hydromorphes en profondeur, pentes faibles,
- ✓ le filtre à sable vertical est approprié dans le cas des terrains peu perméables, hydromorphes en profondeur, assez pentus. C'est le cas des zones situées au village, ainsi que ponctuellement dans le vaste secteur au sud de la commune,
- ✓ le filtre à sable vertical surélevé est approprié dans le cas des terrains peu perméables, hydromorphes dès la surface, assez pentus. Il est préconisé dans

des zones urbaines desservies par le réseau collectif (secteur de « las Crubillères et du « Champ du Puits »).

A l'exception des tranchées filtrantes, où les eaux usées s'infiltrent lentement dans le sol, les autres dispositifs nécessitent, après traitement, un rejet des eaux épurées dans le milieu hydraulique superficiel. Une étude des fossés a été entreprise par MM. BARLIER et REVEL ; elle débouche sur la mise en évidence des fossés existants en bon état, des fossés à aménager, des passages busés, des absences d'exutoire, ainsi que des fossés à créer.

Si un certain nombre de fossés à créer sont situés en zone déjà desservie par l'assainissement collectif, donc en ce sens inutiles, les fossés à créer au sud de la commune sont indispensables : ils nécessitent la création d'emplacements réservés dont la largeur sera de 2 m (sans oublier une servitude de passage pour les engins d'entretien).

Par ailleurs, les fossés à aménager sont des fossés en mauvais état d'entretien, appartenant à des propriétaires privés. Ils devront être fonctionnels avant utilisation. Ils nécessitent, soit l'établissement d'une convention avec les propriétaires concernés pour en assurer l'entretien, soit la mise en oeuvre d'une servitude légale de passage, à réaliser par un géomètre, et à inscrire aux hypothèques.

• Assainissement collectif :

Le SIALA a lancé, en 2010, une étude de son réseau d'assainissement des eaux usées ; cette étude a permis l'élaboration d'un programme de travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement, pour les 10 années à venir.

Suite à la loi NOTRe, le SIALA a fusionné avec 5 autres syndicats pour créer le SIVOM SAG^e Saudrune Ariège Garonne (26 communes).

◆ **la station d'épuration (STEP) :**

La STEP intercommunale de Labarthe-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, le Vernet, Venerque a été construite en 2009, sur la commune de Labarthe-sur-Lèze, pour une capacité de 24000 EH, dont :

- 20000EH de pollution d'origine domestique provenant des abonnés raccordés au réseau collectif,
- 830EH apportés par les matières de vidange des assainissements non collectifs,
- Plus une marge pour les autres pollutions (eaux pluviales mal raccordées, activités...) et pour couvrir les incertitudes des prévisions de l'évolution de la population.

La STEP reçoit également des eaux usées de la commune de Clermont-le-Fort, qui n'adhère pas au SIALA pour l'exploitation de son réseau. La commune de Beaumont-sur-Lèze, qui envisageait également de se raccorder à terme sur la STEP, réalisera finalement sa propre STEP.

La STEP est composée d'une filière eau et d'une filière boue qui comprennent :

✓ Filière eau :

- Pré-traitement : dégrillage automatique ; canal de comptage des effluents bruts ; limiteur de débit ; bassin tampon pour le stockage des sur-débits en période pluviale ; dégraissage-dessablage,
- Traitement des eaux : zone de contact installée au centre du bassin d'aération ; traitement biologique par boues activées faible charge, avec bassin d'aération-anoxie ; dégazage ; clarification des effluents ; poste de circulation des boues,
- Rejet : rejet des effluents traités avec comptage ; poste de relevage fonctionnant exclusivement en période de crue

✓ Filière boue :

- Poste d'extraction des boues,
- Epaississement dans un silo hersé,
- Déshydratation sur 2 centrifugeuses puis stockage dans des bennes.

Selon le Schéma directeur d'assainissement des eaux usées réalisé par le cabinet ARRAGON pour le compte du SIALA en 2012, le nombre actuel d'abonnés est de 4358 (relevé 2011), soit une population de l'ordre de 11000 habitants. Selon ce schéma, la population future maximale¹ raccordée à la STEP devrait être de 17600 à 19200 habitants à l'horizon 2030 ; le traitement des matières de vidange correspond à 833EH. Le total de la pollution organique traitée par la STEP sera donc de 18500 à 20000 EH à l'horizon 2030, ce qui dégage une marge de 400EH pour les autres pollutions.

Ainsi, la STEP est en capacité de traiter les effluents des communes adhérentes du SIALA à l'horizon 2030.

◆ **Le réseau d'eaux usées :**

Par rapport au PLU actuel, des extensions de réseaux d'eaux usées ont été réalisées :

- La principale extension concerne la rue Petite, dont le réseau dessert désormais toutes les constructions présentes de part et d'autre de la rue, jusqu'à l'extrémité sud (lieu-dit « la Mérille »),
- D'autres extensions ont été réalisées à la faveur de l'urbanisation de zones à urbaniser :
 - Zone AUa « au Village »,
 - Zone AUa (partie) de « la Crabo »,
 - Zone AU de « Cassagnous-des-Maurens ».

¹ Données calculées sur la base du DOO du SCOT du sud toulousain et des données communales de Labarthe-sur-Lèze

Plusieurs projets d'extension du réseau d'eaux usées sont prévus à plus ou moins long terme :

- Extension du réseau au niveau de la Rue Grosse desservant toutes les constructions présentes de part et d'autre de la rue, jusqu'à l'extrémité sud (lieu-dit « la Loubatouse »),
- Extension du réseau au niveau du chemin du Moulin à Vent,
- Extension du réseau au niveau de la RD12 pour relier la future zone d'activités de « la Grange » au réseau existant : il est prévu à cet effet la mise en place d'une pompe de relevage à la charge de l'opérateur ; le réseau d'eaux usées sera pris en charge par le SIALA.

Plusieurs dysfonctionnements affectent le réseau d'eaux usées

Des dysfonctionnements affectent le réseau d'eaux usées sur le territoire communal ; ainsi, le réseau situé entre la clinique et le carrefour rue Petite x rue Grosse est affecté par la venue d'eaux parasites. Un contrôle des avaloirs a déjà été réalisé par le SMEA ; d'autres actions sont programmées, comme le contrôle d'abonnés à poursuivre par le SMEA.

Par ailleurs, il existe des problèmes de dysfonctionnement affectant la pompe de relevage du Champ du Puits/Pradalot (venue d'eaux parasites) ; la réhabilitation de cet équipement a été réalisée dernièrement. La localisation de cette pompe de relevage posait un problème sécuritaire pour les agents de maintenance : une sécurisation du site a été réalisée pour y remédier.

Il est également prévu la réhabilitation de la conduite d'eaux usées entre la clinique et la limite avec la commune du VERNET, le long de la voie communale n°6 : la section (actuellement en 250) sera renforcée (en 300), ce qui devrait augmenter significativement le débit et améliorer l'état général du réseau sur LAGARDELLE. Un tronçon de travaux vient déjà de se terminer.



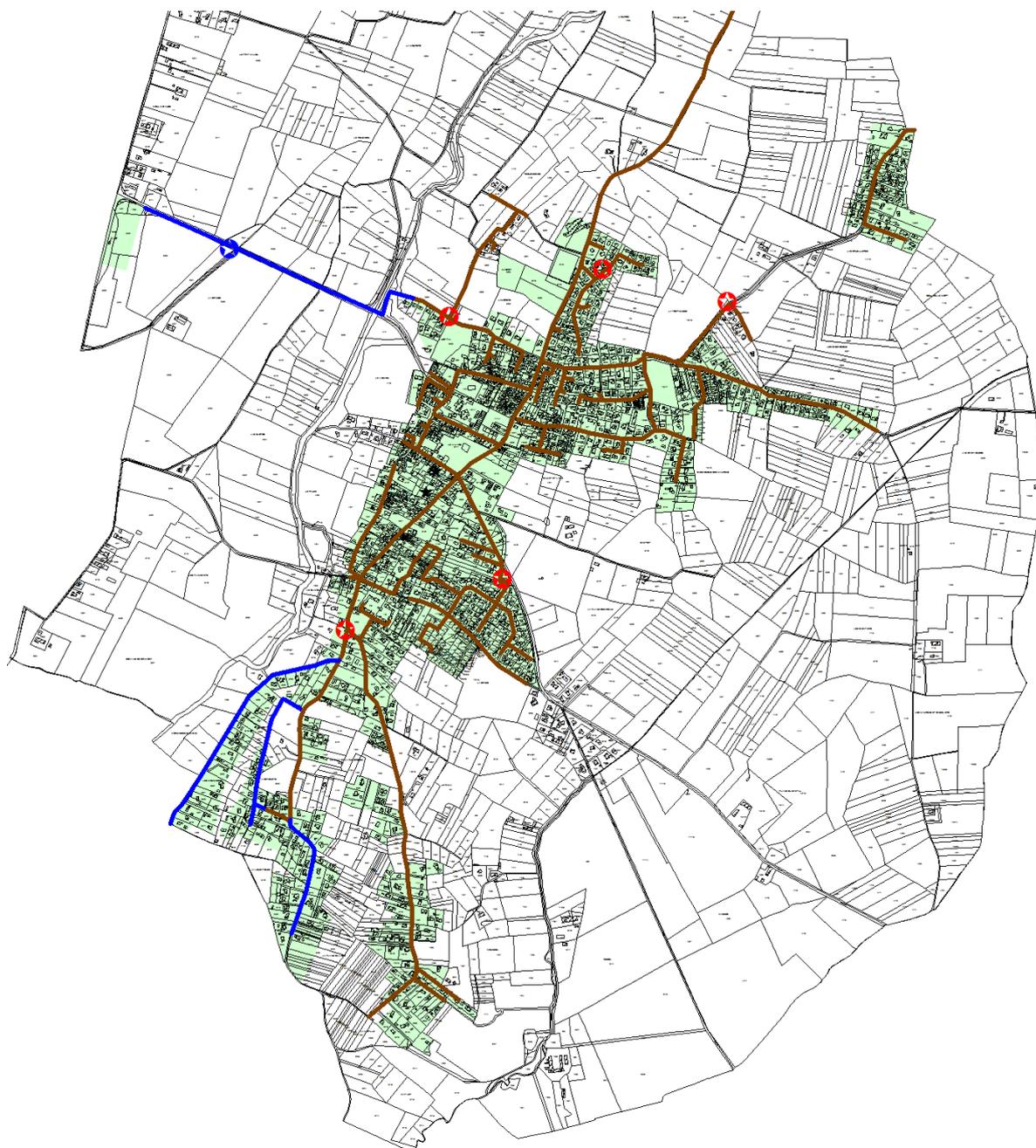
- ● Réseau d'eaux usées affecté par des venues d'eaux claires parasites
- ||||| Projet de renforcement de la section en 300 du réseau d'eaux usées
- Projet de réhabilitation de la pompe de relevage
- Plantation de haie brise-crues par le SMIVAL

Source : réunion PLU du 22/06/2015

CARTE DES DYSFONCTIONNEMENTS DU RESEAU D'EAUX USEES ET DES PROJETS DE REHABILITATION - PLANTATION DE HAIES BRISE-CRUES

◆ Le zonage assainissement :

Dans le cadre de son Schéma directeur d'assainissement des eaux usées, une carte du zonage assainissement a été réalisée en 2012 ; elle a été modifiée suite à la révision du PLU pour tenir compte de l'évolution du zonage de la révision du PLU.



- | | | | |
|---|--|---|-----------------------------|
|  | Zone en assainissement collectif existant ou futur |  | Réseau d'eaux usées projeté |
|  | Réseau d'eaux usées existant |  | Pompe de relevage existant |
|  | Pompe de relevage existant |  | Pompe de relevage projeté |

Source : d'après cabinet ARRAGON - 2012

CARTE DU ZONAGE ASSAINISSEMENT ET DU RESEAU D'EAUX USEES